



2019 - 07

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE JULIENNE

Séance N°05 du 17 décembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 8

Votants : 8

8 POUR

0 abstention

Date de convocation : 11/12/2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie de Julienne, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LACOMBE.

Présents :

Jean-Marc LACOMBE, Emmanuel DURAND, Maryse OBOM, Michael PIGE, Gérard LE STRAT Béatrice MENARD et Laurent DURNEZ et Huguette BARREAUD

Absent excusé : Gonzague TESSERON Hervé DUBOYS DE LAVIGERIE

Secrétaire de séance : Emmanuel DURAND

**Objet : Consultation des personnes publiques associées à l'élaboration du SCOT DE LA
REGION DE COGNAC (PETR)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par délibération D2019-30 en date du 28 novembre 2019 le comité syndical du PETR Ouest Charente-Pays du Cognac a arrêté le projet de schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la Région de Cognac et que conformément aux dispositions de l'article L.143-20 du code de l'urbanisme, il est demandé à chaque personne publique associée d'exprimer un avis sur ce projet.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance du projet de schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la Région de Cognac, le conseil émet un avis défavorable à ce dernier et autorise Monsieur le Maire à transmettre cette décision au pôle territorial Ouest Charente – pays du Cognac.

Fait et délibéré à Julienne les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme.

SCOT DE LA
REGION DE COGNAC (PETR)

